A black and white profile photograph of a man with a mustache, wearing a dark suit jacket, white shirt, and patterned tie. He is looking towards the right. The background is blurred, showing green foliage and a light sky.

RD CONGO

XIV^e SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

« MONSIEUR KABILA,
VOUS AVIEZ POURTANT PROMIS
DE LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ »

RAPPORT - OCTOBRE 2012

**REPORTERS
SANS FRONTIERES**
POUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION





LIBERTE DE LA PRESSE

LA PRESSE

S-NOUS?

S-NOUS?

LIBERTE DE LA PRESSE
ON SOMMES-NOUS?
C' ALLONS-NOUS?

LIB
ON

Enquête menée par Ambroise Pierre, Bureau Afrique de Reporters sans frontières, avec Quentin Féral, et par Tshivis Tshivuadi, secrétaire général de Journaliste en danger.

«Je souhaite confirmer ici la détermination du gouvernement congolais à faire en sorte qu'aucun crime – que ce soit contre les journalistes ou contre la population, à Kinshasa, à l'Est ou sur toute l'étendue du territoire national – ne reste plus impuni».

Cette phrase est de Joseph Kabila et a été prononcée en octobre 2010, en clôture du XIIIe Sommet de la Francophonie, à Montreux, en réponse à une question de Reporters sans frontières.

Deux ans plus tard, alors que s'ouvre le XIVE Sommet de la Francophonie dans la capitale congolaise, aucune enquête sur un assassinat de journaliste n'a abouti au moindre résultat concluant.

Pire, la grand-messe francophone va se tenir alors qu'un journaliste d'une chaîne privée, condamné à vingt ans de prison, est incarcéré à Kinshasa, que deux de ses confrères sont retenus depuis plus d'un mois par l'Agence nationale des renseignements (ANR), et que le signal d'une des principales chaînes d'opposition, la Radio Lisanga Télévision (RLTV), est coupé.

Au cours de la dernière année, marquée, fin 2011, par une élection présidentielle tendue et contestée, et à l'été 2012, par une nette dégradation de la situation sécuritaire dans l'est du pays, avec l'apparition d'un nouveau mouvement rebelle dénommé M23, les violations de la liberté de l'information se sont multipliées.

Au-delà des frontières de la République démocratique du Congo, toute l'Afrique centrale est concernée par des violations

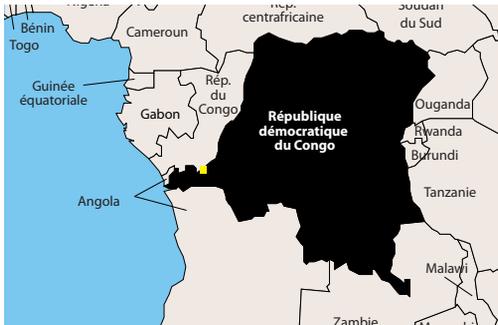
de cette liberté. Dans tous ces pays ou presque, l'autocensure menace, conséquence naturelle de climats peu favorables à l'expression libre des opinions et aux enquêtes sensibles. Dans cette région, trois journalistes au moins sont derrière les verrous et un autre a été condamné à une peine de prison avec sursis.

A travers ce rapport, volontairement non exhaustif mais destiné à jeter un coup de projecteur sur la dégradation de la situation de la liberté de l'information en Afrique centrale, Reporters sans frontières et Journaliste en danger, son organisation partenaire en République démocratique du Congo, souhaitent attirer l'attention des participants au Sommet de la Francophonie sur l'état extrêmement préoccupant des conditions de travail des journalistes dans cette région.

Les deux organisations appellent le président de la République française, François Hollande, à profiter de cet événement et de ce premier déplacement sur le sol africain pour rappeler que les valeurs de la francophonie sont aussi celles de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression.

En conclusion du rapport, elles adressent également des recommandations au gouvernement congolais, aux différents Etats d'Afrique centrale ainsi qu'à l'ensemble des chefs d'Etat du monde francophone.

DES FANTÔMES QUI HANTENT LE SOMMET



Franck «Ngyke» Kangundu ne couvrira pas le Sommet qui se tient à Kinshasa du 12 au 14 octobre 2012. Et pour cause. Dans la nuit du 3 novembre 2005, le journaliste, chef du service politique du quotidien indépendant La Référence Plus, et son épouse, Hélène Mpaka, ont été tués devant leur domicile de Kinshasa.

Lorsque le journaliste est sorti de son véhicule pour ouvrir le portail de sa maison, il a été abordé par quatre hommes cagoulés et armés, vêtus en civil, qui «attendaient» le couple dans la rue, selon des témoins oculaires. Franck Kangundu a tenté de négocier avec eux, en leur proposant de les emmener en voiture pour leur offrir de l'argent, mais les quatre hommes lui ont annoncé qu'ils avaient été envoyés pour le tuer. Le couple a alors été abattu par balles, sous les yeux de plusieurs voisins.

Alors que les premiers communiqués de la police entraînent en contradiction avec les témoignages des proches des victimes, l'organisation Journaliste en danger (JED) avait présenté des pistes qui pouvaient servir à mener des enquêtes objectives, en citant des acteurs politiques qui collaboraient quotidiennement avec le journaliste. Peine perdue. Au lieu d'être pris au sérieux, les responsables de JED ont été menacés.

De présumés auteurs de l'assassinat de Franck Kangundu et de son épouse ont été condamnés, mais pour la plupart des journalistes et observateurs, ce procès apparaît plutôt comme un simulacre de justice et laisse un fort goût d'inachevé.

L'est du pays n'est pas en reste. Dans la capitale du Sud-Kivu, deux journalistes de Radio Okapi, Serge Maheshe et Didace Namujimbo, ont été abattus par balles en l'espace de dix-sept mois, en 2007 et 2008.

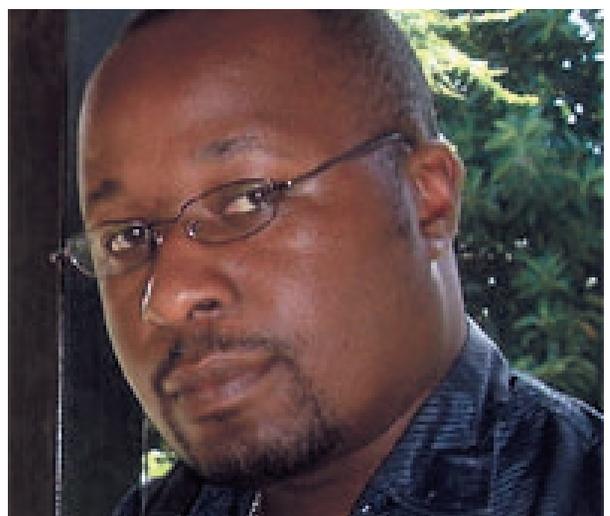
Dans un rapport intitulé «Bukavu, la cité des meurtres», Reporters sans frontières avait identifié, en 2009, les failles du système judiciaire congolais. «Enquêtes bâclées, droits de la défense bafoués et procès grotesques garantissent l'impunité aux criminels», avait dénoncé l'organisation, qui reprochait la confiscation des enquêtes par la justice militaire et avait demandé au gouvernement congolais la mise en place d'une commission judiciaire spéciale.

Dans le cas de Serge Maheshe, deux suspects ont certes été jugés et écroués, mais dans des conditions telles qu'il est impossible d'établir que justice a été rendue. Dans l'affaire Didace Namujimbo, le principal suspect s'est évadé de la prison de Bukavu cinq jours seulement après son arrestation, bénéficiant manifestement de complicités au sein du lieu de détention.

La liste est encore longue des journalistes tués, pour lesquels la lumière n'a jamais été faite, qui hanteront eux aussi le Sommet de la Francophonie : Bapuwu Mwamba, tué par balles en 2006 à Kinshasa, Mutombo Kayilu, poignardé près de Lubumbashi en 2006, Patrick Kikuku, tué à Goma en 2007, Patient Chebeya Bankome, abattu à Béni en 2010, Kambale Musonia, assassiné à Kirumba, dans le Nord-Kivu, en 2011...



Didace Namujimbo



Serge Maheshe

2011-2012, DE MAL EN PIS

Les chiffres de l'année 2011, révélés par Journaliste en danger dans son rapport annuel, sont sans appel : l'organisation a recensé un meurtre de journaliste – celui de Kambale Musonia –, 42 arrestations, 57 cas de menaces et d'agressions, 43 cas de censures et entraves à la circulation de l'information, ainsi que 17 cas de pressions sur les médias.

L'«escalade de la répression» s'est singulièrement intensifiée pendant la campagne et autour du vote aux élections législative et présidentielle, le 28 novembre. S'appuyant sur un monitoring de la campagne électorale dans les médias, JED a dénoncé une «frénésie propagandiste» et un «véritable fiasco» du travail journalistique qui, mêlé de «tension et d'intolérance politique» mais aussi d'«incitations à la haine et la violence», est à l'origine de plus de la moitié des 160 atteintes à la liberté de la presse répertoriées dans l'année.

L'organisation a de nouveau soulevé la question du professionnalisme dans les médias et a interrogé leur crédibilité, sévèrement mise à mal par le comportement des journalistes au cours de la campagne.

Il n'en reste pas moins que les professionnels des médias ont été durement exposés à la violence des forces de l'ordre, notamment lors de la répression des manifestations



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Superficie : 2 345 000 km²

Population (2012) :
73 599 190

Capitale : Kinshasa

Langues : français, lingala,
swahili, kikongo, tchiluba

Chef de l'État :

Joseph Kabila, depuis 2001

145^e sur 179 dans le
classement 2011-2012
de la liberté de la presse

de l'opposition. Certains d'entre eux ont été agressés, plusieurs médias ont été fermés.

Dans l'Est, les violations de la liberté des journalistes (interpellations, détentions arbitraires), les menaces sur leur sécurité, et les actes de censure envers les médias se sont multipliés pendant tout l'été. A Butembo, Radio Liberté, puis plus tard Radio Soleil, ont été temporairement suspendues de concert par le maire de la ville et par le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC).

On retiendra également que le Sommet de la Francophonie se tient dans une ville qui compte

un journaliste en prison. Patrick Palata, journaliste de Canal Congo Télévision (CCTV), une chaîne privée émettant à Matadi, chef-lieu de la province du Bas-Congo (Sud-Ouest), est incarcéré depuis deux ans à la prison militaire de Ndolo, à Kinshasa. Il a été condamné, comme 49 autres personnes, à vingt ans de servitude pénale pour «organisation d'un mouvement insurrectionnel».

En août dernier, deux journalistes ont été arrêtés dans le Kasai, à cause d'une affaire concernant la défection d'un officier et la création, dans cette province, d'un mouvement armé. Fortunat Kasongo et Pierre Sosthène Kambidi sont détenus, tous les deux depuis près de deux mois, par l'Agence nationale des renseignements (ANR). Ils ont été transférés à Kinshasa.

Enfin, en septembre, le signal de la Radio Lisanga Télévision (RLTV), une chaîne privée appartenant à Roger Lumbala, député et membre influent de l'opposition, a été coupé de façon inexplicable au moment où ce média diffusait une émission intitulée «Tokomi wapi» («Où en sommes-nous arrivés?») avec comme invité le député de l'opposition José Makila, qui accusait le président Joseph Kabila de «haute trahison» pour avoir signé un «accord secret» avec son homologue rwandais, Paul Kagamé.

Ni le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) ni le ministère chargé des Médias n'a revendiqué l'acte. Journaliste en danger estime qu'il s'agit d'un «acte de félonie et de lâcheté des services secrets» et que «cette énième attaque dirigée contre un média proche de l'opposition est révélatrice d'une volonté politique de musellement de la presse et d'instauration de la pensée unique».

Au chapitre des rares bonnes nouvelles, la justice belge a décidé, le 3 octobre 2012, d'autoriser l'affiche du film intitulé «Affaire Chebeya, un crime d'Etat?», du réalisateur Thierry Michel, poursuivi en justice par l'ancien inspecteur général de la police nationale congolaise, John Numbi, pour «atteinte à son honneur et à sa dignité». La photographie de l'ex-chef de la police, mis en cause dans l'assassinat du célèbre défenseur des droits de l'homme et président de l'association Voix des sans Voix, Floribert Chebeya, figure au centre du visuel. Face à ce retournement de l'affaire, alors que tout semblait indiquer que John Numbi allait parvenir à obtenir l'interdiction de l'affiche, JED demande aux autorités congolaises de lever tous les obstacles à l'entrée en République démocratique du Congo du réalisateur. En effet, en juillet, ce dernier avait été expulsé du pays dès son arrivée à l'aéroport, et son film, sorti en Belgique et en France, n'a toujours pas été diffusé à Kinshasa.

QUI SONT LES RESPONSABLES DES ENTRAVES À LA LIBRE INFORMATION ?

Depuis plusieurs années, le problème est le même. Les journalistes sont arrêtés arbitrairement par des fonctionnaires de l'Agence nationale des renseignements (ANR) et traités en dehors du circuit judiciaire normal. Ils sont humiliés, agressés, torturés et placés dans des cachots sans lien avec le parquet. Ils sont généralement privés, non seulement de leur liberté physique, mais de celle d'organiser leurs moyens de défense. Leur libération ne dépend que de l'avis des responsables de l'agence qui, dans le meilleur des cas, attendent les injonctions du pouvoir politique.

Les gouverneurs de province et autorités locales portent également une lourde responsabilité dans cette situation. Mis sur pied peu de temps avant l'élection présidentielle

de 2011, en remplacement de la Haute Autorité des Médias (HAM), le CSAC, lui aussi, a démontré son incapacité à remplir sa mission de régulation de façon satisfaisante. L'institution s'est montrée inféodée au pouvoir. Ni son indépendance institutionnelle ni son autonomie décisionnelle ne sont garanties. Le CSAC est l'instrument derrière lequel le ministre chargé des Médias peut se cacher pour sanctionner la presse qui dérange. Tirant les conséquences de cette situation catastrophique pour la régulation des médias, Journaliste en danger avait recommandé, dans son rapport annuel 2011, la dissolution pure et simple de cette structure et son remplacement par un nouvel organe de régulation plus crédible et compétent. En vain.

ARMÉE ET QUESTIONS DE SÉCURITÉ : SUJET BRÛLANT

Les modalités de l'exercice de la liberté de la presse en République démocratique du Congo sont fixées par la loi N° 96-002 du 22 juin 1996 dont l'article 76 stipule : «Seront punis comme complice d'une action qualifiée infraction conformément aux articles 22 et 23 du code pénal, Livre I, tous ceux qui soit, par des discours, écrits, imprimés, dessins, gravures, images, peintures, emblèmes ou tout autre support de l'écrit, de la parole ou de l'image vendus, distribués, diffusés ou exposés dans les lieux ou réunions publics ou au regard du public, auront directement incité l'auteur ou les auteurs à commettre la dite action, si la provocation a été suivie d'effet».

L'article 78, quant à lui, poursuit : «Seront punis pour trahison tous ceux qui en temps de guerre, auront, par les moyens cités par l'article 76, incité les forces combattantes à passer au service d'une puissance étrangère ; sciemment participé à une entreprise de démoralisation de l'armée ou de la population dans le but de nuire à la défense nationale ; livré (directement ou indirectement) à une puissance étrangère un renseignement, document ou procédé qui doit être tenu secret dans l'intérêt de la défense nationale».

Ces dispositions, liberticides, sont généralement brandies pour inquiéter les journalistes, aussi bien nationaux qu'étrangers, qui osent aborder les questions liées à la sécurité et à l'armée. Ce sont ces dispositions qui sont à l'origine de l'expulsion de la correspondante de Radio France Internationale (RFI), Ghislaine Dupont, en 2006, puis de son inscription sur une liste noire par le pouvoir de Kinshasa, ainsi que des relations extrêmement tendues existant, depuis, entre le gouvernement congolais et la station internationale.



Soldats des Forces Armées de la République démocratique du Congo.
©AFP Photo : Phil Moore

Ces dispositions constituent une épée de Damoclès pour la presse qui sait parfaitement à quoi s'en tenir. Un sujet «déplacé» sur l'armée et les questions de sécurité peut coûter la prison. L'autocensure est vite privilégiée, d'autant plus quand des autorités politico-administratives

ont tendance à appliquer la loi avec zèle afin d'obtenir des récompenses pour services rendus.

AILLEURS EN AFRIQUE CENTRALE : PRISON, PRESSIONS ET AUTO-CENSURE



©AFP Photo : STR

Ali Bongo, Idriss Deby, Teodoro Obiang Nguema, Denis Sassou Nguesso, Paul Biya, François Bozizé.

En septembre 2012, alors que Kinshasa était en pleins préparatifs pour le Sommet, deux autres capitales d'Afrique centrale se signalaient en inquiétant des journalistes.

Au Tchad, Jean-Claude Nékim a été condamné à un an de prison avec sursis pour «diffamation» et son journal, N'Djaména Bi-Hebdo, a été suspendu pour trois mois. Quelques jours plus tard, le journaliste était poursuivi pour «outrage à la magistrature», en raison de la publication d'une caricature de son procès, en une de N'Djaména Bi-Hebdo. Le «Journal des journaux» élaboré collectivement par la presse écrite locale, en signe de solidarité avec ce confrère, a été interdit de diffusion.

Au Congo-Brazzaville, le directeur de publication du journal La Voix du Peuple, Guy Milex M'bonzi, a été arrêté et placé en garde-à-vue, le 28 septembre, avant d'être relâché trois jours plus tard, le 1er octobre. Les autorités lui reprochaient de continuer à faire paraître son journal malgré trois suspensions infligées par le Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC, organe de régulation).

En même temps que la République démocratique du Congo accueille les chefs d'Etat du monde francophone, au Burundi voisin, se tient le procès en appel du journaliste Hassan Ruvakuki. Celui-ci a été condamné en juin dernier à la prison à perpétuité pour «participation à une activité terroriste». Au Rwanda, Agnès Uwimana Nkusi et Saidat Mukakibibi attendent, elles, le jour où elles retrouveront leur liberté. La directrice du journal Umurabyo et sa collègue sont incarcérées depuis le 8 juillet 2010 et condamnées pour «atteinte à la sûreté de l'Etat» et «diffamation».

Enfin, au Cameroun, cela fera un an, le 4 novembre prochain, que le directeur de publication du Jeune Observateur et correspondant de Reporters sans frontières, Jules Koum Koum, est décédé dans un accident de la route. L'organisation a récemment demandé au ministre de la Communication, Issa Tchiroma Bakary, quelles avaient été les conclusions de l'enquête. Ce dernier avait pourtant promis de les transmettre, mais l'organisation n'a rien reçu.

CONCLUSION

L'organisation du Sommet de la Francophonie à Kinshasa, capitale d'un pays instable qui ne brille pas pour ses records en matière de respect des droits de l'homme, a fait couler beaucoup d'encre.

Nombreuses ont été les voix s'élevant pour dénoncer ce sommet et demander sa délocalisation.

Pour leur part, Reporters sans frontières et Journaliste en danger n'ont jamais pensé que l'attribution de ce sommet

à la République démocratique du Congo était une erreur et n'ont jamais appelé à son boycott.

Mais les deux organisations estiment que l'événement n'aura de valeur que s'il permet de mettre en lumière la gravité de la situation de la liberté de l'information dans le pays et dans la région. Et surtout d'y apporter, enfin, des solutions.



À L'OCCASION DU XIV^e SOMMET DE LA FRANCOPHONIE À KINSHASA ET AFIN D'AMÉLIORER LA SITUATION DE LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION, REPORTERS SANS FRONTIÈRES ET JOURNALISTE EN DANGER RECOMMANDENT

AU GOUVERNEMENT CONGOLAIS : de libérer sans délai les journalistes privés de liberté et d'ordonner le rétablissement des médias injustement coupés ou suspendus ; de réformer les textes qui régissent la pratique journalistique et de dépénaliser les délits de presse ; de réformer le fonctionnement du ministère ayant en charge les Médias et l'Information, afin de favoriser l'indépendance et l'autonomie décisionnelle d'un organe de régulation compétent ; de décréter que la nomination des responsables des médias publics se fera désormais au Parlement ; d'élaborer une loi sur la gestion des entreprises publiques ; de renforcer l'aide directe et indirecte à la presse.

A L'ENSEMBLE DES GOUVERNEMENTS D'AFRIQUE CENTRALE : de libérer les journalistes qu'ils maintiennent derrière les barreaux et de cesser les campagnes de harcèlement contre les titres de la presse indépendante ou d'opposition.

A TOUS LES CHEFS D'ETAT DU MONDE FRANCOPHONE : de réaffirmer l'engagement de leur pays en faveur des valeurs promues par l'Organisation internationale de la Francophonie, notamment dans sa déclaration de Bamako (2000).

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, FRANÇOIS HOLLANDE : de profiter de ce premier déplacement sur le sol africain pour tenir un discours clair et courageux sur la défense et la promotion de la liberté

de l'information en Afrique et dans le monde francophone ; d'affirmer avec force que le respect de la liberté des médias est au centre des valeurs de la francophonie ; d'obtenir de ses interlocuteurs des engagements en termes de protection des journalistes et de lutte contre l'impunité.

A L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF) : de maintenir une attention vigilante sur l'état de la liberté d'information en zone francophone et d'exiger de ses membres un respect scrupuleux de cette liberté, sous peine de se voir exclure de l'organisation en cas de violation ; de multiplier les actions de sensibilisation des journalistes et des autorités des Etats membres en vue de favoriser leur bonne entente et le développement de climats favorables au pluralisme et à la liberté d'expression des opinions.

AUX JOURNALISTES DE L'ESPACE FRANCOPHONE : d'éviter les prises de position partisans et incendiaires et de veiller à exercer dans un souci de professionnalisme dans le respect des règles d'éthique et de déontologie.

**KAGAME
PREDATEUR
A PARIS !**

**REPORTERS
SANS FRONTIERES**
POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE

**KAGAME
PREDATEUR
A PARIS !**

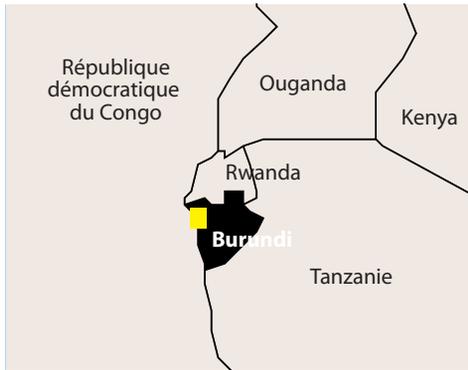
**REPORTERS
SANS FRONTIERES**
POUR LA LIBERTE DE LA PRESSE



ANNEXES

BURUNDI
CAMEROUN
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
RÉPUBLIQUE DU CONGO
GABON
GUINÉE ÉQUATORIALE
RWANDA
TCHAD

CLASSEMENT MONDIAL
DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE 2011-2012
DES PAYS MEMBRES DE L'OIF

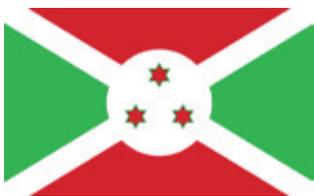


© AFP-Photo : Esdras Ndikumana

BURUNDI

À l'été 2012, le Burundi a gâché la fête du cinquantenaire de son indépendance en condamnant un journaliste à la prison à perpétuité. Sans parler du climat délétère qui sévit, depuis plusieurs mois déjà, entre les autorités et la presse privée, victime d'une véritable campagne de harcèlement.

Elu à la tête du pays en 2005, le président Pierre Nkurunziza à beau claironner son attachement à la liberté de la presse, rien n'y fait. Les journalistes du Burundi sont entrés, depuis son accession au pouvoir, dans une période de menaces et d'incertitudes. Certains ont été incarcérés. Plusieurs autres ont quitté le pays, de peur de tomber à leur tour dans le piège tendu par les services de sécurité aux hommes et femmes de médias qu'ils considèrent comme des "perturbateurs". En 2010, le chef de l'Etat a été réélu à l'issue d'un scrutin boycotté par l'opposition et dans un climat très hostile pour la presse, marqué par des pressions, agressions et tabassages.



BURUNDI

Superficie : 27 834 km²
Population (2011) : 9 863 117
Capitale : Bujumbura
Langues : français et kirundi
Chef de l'État : Pierre Nkurunziza, depuis 2005

130° sur 179 dans le classement 2011-2012 de la liberté de la presse

Déterminés et solidaires, refusant de céder au découragement face aux épreuves que leur impose le pouvoir, les journalistes de la presse privée sont régulièrement poursuivis en justice, assignés à comparaître ou simplement convoqués au tribunal. Dans le collimateur des autorités se trouvent surtout des radios, le média le plus puissant et influent dans la société burundaise – la Radio Publique Africaine (RPA), Bonesha FM, Radio Isanganiro, etc. Pendant ce temps, des médias privés proches du pouvoir, tels que la

station Rema FM, diffusent des messages haineux.

On note une extrême crispation des autorités burundaises sur les questions de sécurité. Le gouvernement a tendance à censurer la couverture de sujets jugés sensibles et à s'empresser de faire taire la presse qui, parce qu'elle critique l'armée ou couvre des mouvements rebelles, est accusée de « semer la confusion » et de « troubler l'ordre public ».

Ainsi le directeur du journal en ligne Net Press, Jean-Claude Kavumbagu, a passé plus de dix mois derrière les barreaux, entre 2010 et 2011, pour un article s'interrogeant sur la capacité des forces armées burundaises à faire face à la menace terroriste des islamistes somaliens d'Al-Shabaab. Le journaliste a d'abord été accusé de « trahison » par le ministère public, qui avait requis la prison à perpétuité, avant que le tribunal de grande instance de Bujumbura ordonne sa libération en requalifiant sa « faute » en délit de presse. En septembre 2011, les autorités ont décidé de suspendre pour un mois les émissions en direct à caractère politique et d'interdire aux médias de couvrir les enquêtes en cours sur le massacre de Gatumba. Dernier cas en date, celui du journaliste de Bonesha FM et correspondant du service en swahili de Radio France Internationale (RFI), Hassan Ruvakuki, condamné en juin 2012 à la prison à vie pour « participation à une activité terroriste ». Son procès en appel s'ouvre en octobre 2012.



Hassan Ruvakuki

C'est dans ce contexte qu'un projet de loi sur la presse a été soumis au Parlement, pendant l'été 2012. Présenté par les autorités comme une avancée, il ne supprime pas les peines de prison pour les journalistes (car les renvois au code pénal sont nombreux), augmente les amendes, et accroît les pouvoirs de sanction d'un organe de régulation, le Conseil national de la Communication (CNC), dont l'indépendance laisse pourtant à désirer. ■



© AFP Photo : Seyllou

CAMEROUN

Si la répression aveugle envers la presse appartient désormais au passé, la situation de la liberté de l'information peine à s'améliorer durablement. Journalistes et médias restent trop souvent exposés aux excès de zèle des forces de l'ordre, aux règlements de comptes entre hommes politiques, ou encore à la corruption des juges.

Malgré le dynamisme affiché des médias camerounais, la menace pèse toujours sur les journalistes qui tentent courageusement de franchir les lignes rouges tracées par la loi sur la communication sociale du 4 janvier 1996. La censure administrative et judiciaire a certes été abolie depuis une quinzaine d'années, mais le pouvoir maintient toujours dans le code pénal des articles qui répriment durement les délits de presse. La publication d'un article jugé diffamatoire peut encore valoir à son auteur ou au directeur de publication un séjour dans l'un des pénitenciers de la République.



CAMEROUN

Superficie : 475 442 km²
Population (juillet 2011) :
 19 598 889

Capitale : Yaoundé
Langues : français et anglais
Chef de l'État : Paul Biya,
 depuis 1982

97^e sur 179 dans le classement 2011-2012 de la liberté de la presse

Les dispositions législatives sont archaïques : elles ne tiennent pas compte de la presse en ligne, confondent les délits de presse avec les délits de droit commun, accordent trop de pouvoir aux autorités politiques et administratives, et ne protègent pas suffisamment l'accès à l'information et le secret des sources.

Ces cinq dernières années, plus d'une dizaine de journalistes ont fait l'objet de poursuites judiciaires, toutes liées à l'exercice de leur profession. Tout en lâchant du lest, notamment pour améliorer son image

après de ses bailleurs de fonds, le gouvernement continue d'exercer une forme de contrôle sur des médias de plus en plus pugnaces. Armée, velléités sécessionnistes de la région anglophone et corruption sont en effet des sujets hautement sensibles.

Au Cameroun, comme dans d'autres pays africains, pauvreté et environnement économique difficile ont fait prospérer une presse souvent corrompue et facile à manipuler. En outre, certains directeurs de publication peu scrupuleux se rendent parfois coupables de dérives. En 2006 par exemple, la sinistre affaire des "homosexuels de la République" a sérieusement ébranlé la presse camerounaise, provoquant la division et l'écoeurement au sein de la profession. Sous un prétexte fallacieux de "salubrité publique" dans un pays où l'homosexualité est un délit, des journaux au tirage limité ont choisi de faire leurs gros titres sur une liste de personnalités "déviantes" s'étant hissées à des postes à responsabilité grâce à de prétendues "faveurs". Les "informations" diffusées par ces journaux étaient surtout une accumulation de ragots et de calomnies. D'un côté les autorités camerounaises se plaignent de l'existence d'une presse «de caniveau», de l'autre elles l'utilisent pour régler leurs comptes par médias interposés.

Dans ces conditions, la liberté de la presse est un acquis fragile et la vigilance reste de mise. En avril 2010, le décès de Germain Ngota Ngota, dit Bibi Ngota, à la prison centrale de Kondengui à Yaoundé, a porté un coup très dur à l'image du pays. Ce drame a d'abord rappelé qu'un journaliste pouvait être envoyé en prison au Cameroun et que par ailleurs, il ne bénéficiait pas, pendant sa détention, des soins adéquats. L'enquête a toujours cherché à évacuer la responsabilité du gouvernement.

Si la liberté de la presse est une réalité au Cameroun au vu du pluralisme du paysage médiatique et de la liberté de ton des journalistes, il reste beaucoup à faire pour assainir le secteur, protéger les journalistes, et améliorer leurs conditions de travail. Reporters sans frontières plaide pour l'adoption d'une nouvelle loi sur les médias et pour la dépenalisation des délits de presse. ■

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



Le président François Bozizé
©AFP Photo : Issouf Sanogo

A l'image du pays, la presse centrafricaine est un secteur foisonnant mais précaire, faute de moyens. Les médias souffrent de mauvaise gestion. L'influence de certains potentats locaux sur les radios provinciales et confessionnelles pousse ces dernières à l'autocensure.

La République centrafricaine, théâtre de coups d'Etat militaires et de rébellions à répétitions, demeure un Etat fragile partageant des frontières poreuses avec nombre de pays en crise. Arrivé par la force des armes en 2003, le président François Bozizé, élu successivement en 2005 et en 2011, s'est engagé dans la stabilisation d'un pays miné par des problèmes économiques, institutionnels, militaires, humanitaires et sociaux.

En dix ans de pouvoir, les changements ont été importants. L'année 2005 marque la promulgation de la loi relative à la liberté de la presse, l'adoption de la dépénalisation des délits de presse et la création du Haut conseil de la communication. Depuis 2003, les arrestations et intimidations de journalistes ont considérablement diminué, et les relations entre le pouvoir et la presse, exécrables entre 1993 et 2003, se sont améliorées. Mais les journalistes



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Superficie : 622 980 km²
Population (juillet 2011) :
4 950 027

Capitale : Bangui
Langues : français et sango
Chef de l'État : François Bozizé, depuis 2003 (coup d'État puis élu en 2005 et en 2011)

62^e sur 179 dans le classement 2011-2012 de la liberté de la presse

payent toujours le prix d'une justice obsolète. Les haines politiques ont la vie dure et les journalistes centrafricains sont parfois la cible d'éléments « irritables » de l'armée.

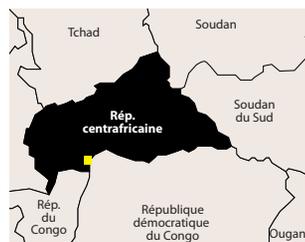
Avec une presse écrite aux tirages limités et des stations de radio souvent isolées, la situation des médias dans le pays demeure fragile. La presse privée qui dénonce la corruption et rend compte des lassitudes des fonctionnaires impayés ou des révoltes de militaires abonde, mais son impact est réduit en raison du fort taux d'analphabétisme et des coûts élevés de la presse. La vétusté des

infrastructures et l'irrégularité des publications posent la question de l'avenir de la presse écrite. À l'exception d'un enseignement encore jeune et inadapté à l'université de Bangui, il n'existe pas de réelle structure de formation. Le journalisme reste un métier d'appoint, pratiqué sur le tas. Certaines publications, à la recherche de financements, adoptent des lignes éditoriales partisans, tant et si bien que certains médias deviennent les instruments d'intérêts privés et politiques.

La radio, média de prédilection en République centrafricaine, couvre difficilement l'ensemble du pays. Hormis Radio Centrafrique et la télévision TVCA, publiques, le paysage audiovisuel centrafricain est composé de stations diffusant exclusivement à Bangui et de radios confessionnelles et provinciales, implantées sporadiquement sur un tiers du territoire et subissant directement les humeurs des potentats locaux. Les relations entre les médias et les autorités locales sont extrêmement tendues et les radios sont poussées à l'autocensure. La station privée Ndéké Luka, financée par la fondation suisse Hironnelle et soutenue par l'ONU, offre des informations de qualité. Les infrastructures de l'État sont souvent archaïques, ce qui entraîne de fréquentes coupures d'électricité et freine drastiquement le développement d'Internet.

Début 2012, le directeur du quotidien Le Démocrate, Ferdinand Samba, a été condamné à dix mois de prison pour « diffamation » envers le ministre d'Etat aux Finances et au Budget et neveu du président Bozizé, Sylvain Ndoutingai. Le journaliste a passé plus de trois mois derrière les verrous, avant d'être finalement gracié par le chef de l'Etat, le 3 mai, à l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse que ses confrères avaient décidé de boycotter en signe de soutien. Plus tôt, la presse écrite avait déjà protesté contre son arrestation en organisant une « Journée sans journaux ».

Un même mouvement de solidarité avait été observé par les journaux Le Confident, Le Citoyen, Le Démocrate et L'Hironnelle, en juillet 2011, pour les journalistes Faustin Bambou (Les Collines de l'Oubangui) et Emmanuel Cyrus Sandy (Média Plus), accusés d'« incitation à la haine et à la violence ». Les deux hommes avaient été inquiétés pour leurs articles relatant le détournement, par le ministre délégué à la Défense et fils du président, Jean-François Bozizé, de fonds octroyés par l'Union européenne et destinés aux militaires retraités. ■





©AFP Photo - Desirey Minkah

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Relativement à l'abri de la répression brutale, les médias congolais sont exposés aux menaces, intimidations et poursuites judiciaires. En dépit d'une loi dépénalisant les délits de presse, les journalistes travaillent dans la peur et recourent à l'autocensure.

Noyé sous des affaires de corruption au plus haut niveau de l'Etat, le cinquième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne peine à voir émerger des voix dissidentes au pouvoir autoritaire et népotique du Président.

Marquée par une Histoire violente depuis son indépendance en 1960, la République du Congo alterne entre épisodes chaotiques et périodes de relative stabilité. A une dizaine de coups d'Etats se sont succédés des affrontements armés et des turbulences politiques, économiques et sociales. Le pays a été frappé par une nouvelle tragédie le 4 mars 2012, lorsqu'un dépôt de munitions a explosé en plein cœur d'un quartier populaire de la capitale, Brazzaville, causant la mort de plus de 150 personnes, selon les sources officielles.

Bien que l'événement



RÉPUBLIQUE DU CONGO

Superficie : 342 000 km²

Population (2011) :

4,3 millions

Capitale : Brazzaville

Langues : français, lingala et kituba

Chef de l'État : Denis Sassou Nguesso, de 1979 à 1991 et de 1997 à aujourd'hui

90° sur 179 dans le classement 2011-2012 de la liberté de la presse

ait été bien couvert par la presse, certaines zones d'ombre demeurent et reflètent l'impossibilité pour les médias d'enquêter en profondeur, d'accéder à l'information, et d'identifier clairement les responsabilités d'un tel drame.

Fort d'une vingtaine de télévisions privées, d'une vingtaine de journaux, et d'une quarantaine de radios, ce pays équatorial affiche un pluralisme de façade. En réalité, il est préférable pour les médias de ne pas inviter l'opposition à s'exprimer

et de ne pas critiquer le gouvernement. Seul quotidien du pays, Les dépêches de Brazzaville est réputé pour son prosélytisme zélé en faveur du pouvoir, contrairement au bihebdomadaire Thalassa ou encore au site d'informations en ligne Mwindi. «Protégée» par son impact limité dû à la faiblesse du lectorat, la presse écrite ose dénoncer les malversations et la mauvaise gouvernance des Forces démocratiques unifiées, la coalition présidentielle. Un terrain sur lequel ne s'aventurent pas les radios et télévisions, beaucoup plus suivies.

Si les violations flagrantes de la liberté de la presse et les exactions contre les journalistes sont rares, des obstacles insidieux freinent le développement d'une information libre et indépendante. Pressions politiques et «conseils amicaux» contraignent nombre de journalistes à l'autocensure ou à la complaisance. Manque de formation professionnelle, faiblesse des revenus publicitaires, absence d'aide publique aux médias et risques d'asphyxie financière finissent de noircir le tableau.

Le Conseil supérieur de la liberté de communication, organe de régulation des médias, est en perte totale de légitimité auprès des professionnels du secteur et régulièrement accusé de connivence avec le pouvoir. Son bureau à peine renouvelé, le nouveau président, Philippe Mwouo, qui a succédé à Jacques Bananganzala en juin 2012, s'est empressé (comme son prédécesseur) de prononcer des avertissements et des sanctions lourdes à l'encontre des titres de presse.

Enfin, depuis début 2009, une ombre plane toujours sur la rive droite du fleuve Congo : celle de Bruno Jacquet-Ossébi. Victime à son domicile d'un incendie – criminel ou accidentel? – dans lequel ont péri sa femme et ses deux filles, ce journaliste franco-congolais est décédé douze jours plus tard, à l'hôpital de Brazzaville, alors que son état semblait pourtant s'améliorer. Disparition d'indices cruciaux, absence d'autopsie, l'enquête a été négligée. L'affaire reste un mystère. Seule certitude : le journaliste était connu pour ses enquêtes sur la corruption et les détournements de fonds, et avait annoncé son intention de se constituer partie civile dans la plainte déposée contre Denis Sassou Nguesso et deux autres chefs d'Etat africains dans l'affaire dite des «biens mal acquis». ■



Le président Ali Bongo à Libreville.

© AFP Photo : Patrick Fort

GABON

Depuis que Ali Bongo Ondimba a succédé à son père au Palais du bord de mer, la présidence s'est timidement ouverte à la presse, mais l'accès restreint à l'information publique et les pressions économiques compliquent l'émergence de médias indépendants. Le pouvoir reste tendu vis-à-vis de la presse étrangère. Quant aux médias d'opposition, ils font les frais d'opérations parfois « musclées ».

Depuis la libéralisation des médias en avril 1990, de nombreux journaux, radios, et télévisions – de qualité parfois contestable – ont pu voir le jour au Gabon. Face à l'insuffisance des moyens publics mis à leur disposition ainsi qu'à l'absence d'un véritable marché publicitaire, ils peinent à se pérenniser et à paraître régulièrement.

Mais dans ce petit pays côtier, longtemps considéré comme le « havre de paix » d'Afrique centrale, la presse est fortement politisée et la compétition politique déborde souvent sur le terrain médiatique. Le cas le plus emblématique est certainement celui de TV+, la chaîne de télévision privée appartenant à l'opposant et ancien ministre de l'Intérieur, André Mba Obame, qui a été la cible de nombreux actes de sabotage. Lors de l'élection présidentielle de 2009, à laquelle André Mba Obame concourait, un groupe d'hommes cagoulés avait mitraillé les émetteurs de la station, l'empêchant de fonctionner pendant près d'un mois. En janvier 2011, TV+ a été suspendue pendant trois mois après que son propriétaire se soit autoproclamé président de la République à l'antenne. Plus récemment, à l'été 2012, à l'occasion du retour au pays d'André Mba Obame après quatorze mois d'absence, cette voix de l'opposition

gabonaise volontairement virulente contre les institutions en place a été l'objet de trois attaques nocturnes. Les médias publics, strictement contrôlés, confondent quotidiennement le sens du service public avec les intérêts des détenteurs du pouvoir. Parallèlement, une véritable bataille de communication, surtout en période électorale, se joue entre les médias dits de l'opposition, et ceux proches du pouvoir. Le journaliste de la chaîne RTG1 (télévision publique), Jean Raoul Wa Mbadinga, malmené lors d'un meeting de l'opposition, en avait fait les frais en octobre 2011.

Paré des atours de la légalité et de l'impartialité, le Conseil national de la communication (CNC, organe de régulation) a la main lourde sur les médias d'opposition récalcitrants et, de temps à autre, sur la presse écrite réputée proche du Président. Des suspensions sont régulièrement prononcées pour « trouble à l'ordre public », « non respect des institutions » ou « atteinte à la paix sociale ». En août 2012, les journaux Ezombolo et La Une ont été interdits de paraître pour six mois. Un mois plus tard, deux hebdomadaires satiriques, Le Scribouillard et Le Gri-Gri de la Griffes, ont été suspendus pour deux mois, après avoir relaté la vie privée d'un ancien ministre, passé dans l'opposition.

Ajoutées au manque de formation des journalistes et aux intimidations politiques, ces suspensions régulières contribuent au développement de l'autocensure et à la persistance de sujets tabous tels que la corruption, les détournements de fonds publics ou encore la situation des droits de l'homme dans le pays. ■



GABON

Superficie : 267 667 km²

Population (2011) : 1 534 300

Capitale : Libreville

Langue : français

Chef de l'État : Ali Bongo Ondimba, depuis 2009

101^e sur 179 dans le classement 2011-2012 de la liberté de la presse



Baie de Malabo

© Wikimedia

GUINÉE ÉQUATORIALE

Le 3 mai 2012, à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse, Teodoro Obiang Nguema s'est félicité qu'aucun journaliste ne soit emprisonné dans son pays. Le Président aurait pu préciser qu'il n'existe pratiquement pas de média indépendant dans son pays et que les journalistes de la presse d'Etat sont tous aux ordres du pouvoir.

Pourtant hostile aux médias, le prédateur de Malabo, parvenu au pouvoir en renversant son oncle en 1979, n'hésite pas à dépenser des millions en relations publiques pour soigner l'image de son pays et attirer les investisseurs étrangers : accueil, en grande pompe, du sommet de l'Union africaine en 2011, financement du prix Unesco-Obiang Nguema Mbasogo «pour la recherche en sciences de la vie», organisation (avec le Gabon) de la Coupe d'Afrique des Nations de football (la CAN) en 2012 : le dirigeant du «Koweït de l'Afrique» – troisième producteur de pétrole du continent – multiplie les opérations séduction et poursuit en diffamation les ONG qu'il accuse de vouloir «déstabiliser» le pays. Pendant ce temps, les libertés ne progressent pas.

Le pays ne compte ni syndicat ni association de défense des journalistes. La presse privée est limitée à quelques titres – La Opinion, El Tiempo et La Nacion – que le manque de moyens financiers, d'infrastructures et d'imprimeries empêche de paraître régulièrement. Lorsque les journalistes étrangers ne sont pas privés de visas, leur tentative de reportage tourne au fiasco, comme l'illustre l'expulsion de l'équipe de télévision allemande qui avait osé interviewer, en 2011, le principal opposant au régime, Placido Mico Abogo.

De son côté, l'entreprise publique de radio et télévision, la RTVGE, sous strict contrôle du ministre de l'Information, de la Presse et de la Radio, Agustin Nsé Nfumu, vante en permanence le développement du pays et diffuse des spots à la gloire du «Dieu de la Guinée équatoriale». Le seul réseau privé de télévision et de radio existant dans le pays appartient au fils extravagant du président, Téodorin Obiang Nguéma, objet d'un mandat d'arrêt international dans le cadre de l'affaire des «biens mal acquis» et plus célèbre pour ses Ferrari et ses propriétés luxueuses en France ou aux Etats-Unis que pour ses compétences de bon gestionnaire.

Les soulèvements populaires en Egypte ou en Tunisie, le conflit civil en Libye, ou le coup d'Etat du 22 mars 2012 au Mali, n'ont rencontré quasiment aucun écho dans les médias locaux. Redoutant une contagion contestataire, le régime de Malabo a organisé un véritable black-out médiatique sur ces événements. Alors que les emprisonnements se multipliaient à la prison de Black Beach pour limiter les rassemblements, au début de la crise libyenne, en mars 2011, le journaliste Juan Pedro Mendene a été censuré en studio, puis licencié, pour avoir évoqué le guide libyen dans son émission de radio).

Dans ce pays parmi les plus autoritaires et fermés d'Afrique subsaharienne et les plus mal classés en matière de liberté de la presse, la population voit dans le développement d'Internet et la possibilité de s'exprimer sur des blogs un espoir, même si les utilisateurs restent encore peu nombreux. ■



GUINÉE ÉQUATORIALE

Superficie : 28 051 km²

Population (2011) : 685 991

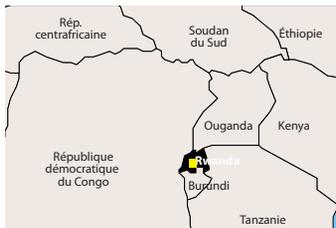
Capitale : Malabo

Langues : espagnol et français

Chef de l'État : Teodoro Obiang Nguema, depuis 1979

161° sur 179 dans le classement 2011-2012 de la liberté de la presse

RWANDA



Paul Kagamé règne sans partage sur le Rwanda. Ce pays, traumatisé par le génocide de 1994, s'est lentement reconstruit et est désormais loué

par une large partie de la communauté internationale pour sa croissance et sa «bonne gouvernance».

Il ne faut cependant pas oublier les graves violations des droits de l'homme, la répression de l'opposition politique et le climat exécration pour les médias.

La presse au Rwanda reste hantée par un traumatisme : celui du génocide des Tutsis, en 1994, et du rôle considérable joué à l'époque par certains médias, la Radio télévision libre des milles collines (RTL) ou le journal Kangura par exemple, dans sa préparation et son exécution. La reconstruction a entraîné un renouvellement complet des titres de la presse écrite, avec l'apparition de journaux en anglais, et le développement notable de la presse en langue kinyarwanda. Mais cette tragédie a laissé de telles séquelles dans la société rwandaise que toute critique du gouvernement ou toute opinion qui s'écarte un tant soit peu de la ligne officielle est systématiquement taxée de «négationnisme» et rapidement réprimée. Les autorités utilisent les lois sur «l'idéologie du génocide» et «le sectarisme» pour punir la liberté d'expression. Ce contexte favorise l'autocensure.



RWANDA

Superficie : 26 338 km²

Population (2010) :

11 055 976

Capitale : Kigali

Langues : kinyarwanda, français et anglais

Chef de l'État : Paul Kagamé, depuis 2000

156° sur 179 dans le classement 2011-2012 de la liberté de la presse

L'espace médiatique rwandais, peu pluraliste, est essentiellement limité à Kigali, dans un pays pourtant à dominante rurale. Il existe certes des médias privés mais les organes publics – la station Radio Rwanda et la chaîne Télévision rwandaise (TVR) – ont la mainmise sur l'information tandis que certains journaux indépendants ont dû stopper leur parution. Les relations entre Kigali et les médias étrangers sont également très tendues. En 2006, après avoir rompu ses relations diplomatiques avec Paris, le gouvernement avait ordonné la fermeture de l'émetteur de RFI

et expulsé sa correspondante. En 2009, il avait suspendu temporairement les émissions de la BBC en kinyarwanda suite à des déclarations de citoyens rwandais sur le génocide.

Bien que le gouvernement s'en défende, la presse indépendante rwandaise est soumise à de fortes pressions venues du sommet de l'Etat. Le président de la République, Paul Kagamé, figure depuis plusieurs années dans la liste des «prédateurs» de la liberté de la presse dénoncés par Reporters sans frontières. Jouant la carte du modernisme, il est l'un des chefs d'Etat africains les plus présents sur le Web (profil Facebook, propagande virale, multitude de sites de soutien), mais cette ouverture d'esprit n'est qu'apparente.

En 2010, l'élection présidentielle à l'issue de laquelle Paul Kagamé a été réélu avec 93% des voix s'est tenue dans un climat exécration pour la presse. Les deux principaux journaux de l'époque, bêtes noires du gouvernement, Umuseso et Umuvugizi, ont été suspendus pour six mois par le Haut Conseil des médias, un organe de régulation contrôlé par le pouvoir. Plusieurs journalistes ont été condamnés à des peines de prison. D'autres ont fui le pays. Le 24 juin 2010, le journaliste connu et respecté Jean-Léonard Rugambage, rédacteur en chef adjoint d'Umuvugizi, a été assassiné de quatre balles, devant son domicile, à Kigali. Les autorités ont rapidement présenté deux suspects, dont un a été condamné à dix ans de prison. Pour Kigali l'affaire est réglée, mais il demeure de fortes suspicions que cet individu soit un faux coupable et que les autorités soient impliquées dans ce crime. Avant son assassinat, le journaliste enquêtait sur l'implication des services de renseignements dans la tentative d'assassinat perpétrée quelques jours plus tôt contre un général en exil.

Le harcèlement des autorités contraint les journalistes critiques à l'exil ou aboutit souvent à une arrestation. Ainsi le directeur de publication du journal indépendant Umuvugizi, Jean-Bosco Gasasira, a fui le pays en 2010 pour animer son journal sur Internet, depuis un pays étranger. Le journaliste continue de recevoir des menaces et a été condamné par contumace, en juin 2011, à 2 ans et 6 mois de prison. Agnès Uwimana Nkusi, directrice de publication du journal privé Umurabyo, a quant à elle été arrêtée, en compagnie de l'une de ses journalistes, Saidat Mukakibibi. Début 2011, les deux femmes ont été condamnées respectivement à 17 ans et 7 ans de prison, une peine réduite ensuite à quatre et trois ans. ■



Les journalistes Agnès Uwimana Nkusi et S. Mukakibibi lors du premier jour de leur procès. ©AFP Photo : Steve Terrill



Le président Idriss Deby Itno et son épouse Hydna Deby accueillent le couple présidentiel français à Ndjamena.

© AFP Photo et Pool : Remy de la Mauvinière

TCHAD

Le Tchad connaît depuis plusieurs années un climat de défiance permanente entre les autorités et une presse privée parfois turbulente, ne bénéficiant que d'un tirage limité et paraissant essentiellement dans la capitale. Les menaces et les actes d'intimidation sont fréquents.

Constitutionnellement, le Tchad garantit la liberté de la presse. Dans la pratique le verrouillage politique opéré ici par le président Idriss Déby, là par des membres du gouvernement, et enfin parfois par des cadres de la magistrature, limite la possibilité d'exprimer des opinions critiques. A la tête du pays depuis vingt-et-un ans, élu puis réélu après avoir pris le pouvoir à la faveur d'un coup d'Etat renversant son ancien compagnon d'armes, Hissène Habré, le maître de Ndjamena laisse nettement transparaître son hostilité envers les médias indépendants et d'opposition.



TCHAD

Superficie : 1 284 000 km²

Population (2009) :

11 274 106

Capitale : Ndjamena

Langues : français et arabe

Chef de l'État :

Idriss Déby Itno, depuis 1991

103° sur 179 dans le classement 2011-2012 de la liberté de la presse

En février 2008, l'instauration de l'état d'urgence et l'adoption de l'ordonnance 05 sur la presse avaient eu des conséquences dramatiques pour la presse indépendante.

Comité de censure des médias, grève des journaux privés, suspension de certains programmes sur des radios privées, propos agressifs du ministre de la Communication envers la presse indépendante, fuite de journalistes traqués : pendant l'offensive des mouvements rebelles contre la capitale et même après leur retrait, la répression gouvernementale avait durement sévi.

Plus souple, la loi du 18 août 2010 n'en reste pas moins contraignante et répressive. Malgré la suppression des peines de prison en cas d'injure et de diffamation, cette législation maintient des amendes exorbitantes et prévoit que des journaux puissent être suspendus jusqu'à trois ans. Enfin, quiconque est reconnu coupable d'inciter « à la haine tribale, raciale ou religieuse » risque un à deux ans de prison, et une amende de un à trois millions de francs CFA (1 500 à 4 500 euros).

En septembre 2012, le directeur du journal d'opposition N'Djamena bi-hebdo, Jean-Claude Nékim, a subi les foudres de ce cadre législatif. Tandis qu'il était condamné à un an de prison avec sursis pour une brève reprenant une pétition exposant la crise sociale et dénonçant la mauvaise gouvernance au Tchad, il voyait son journal suspendu pour trois mois.

A l'image de la vie politique où l'opposition peine à se faire entendre, les différents courants de pensée sont peu représentés dans les médias. S'il existe certes une presse critique, symbolisée par les journaux N'Djamena bi-hebdo ou Abba Garde notamment, son influence se limite à la capitale. La raison ? Une population encore rurale, un pouvoir d'achat inexistant et un taux d'alphabétisation très faible, en dépit des déclarations du gouvernement qui vante ses « progrès en matière de développement ». Seul quotidien du pays, Le Progrès bénéficie des largesses du pouvoir, plus particulièrement des précieuses aides publiques, en raison sa proximité politique avec le gouvernement. La source principale d'information au Tchad demeure les radios communautaires, qui souffrent d'un manque de financement, de professionnalisme et d'infrastructures.

Si l'ancienne colonie française se félicite de ne compter aucun professionnel de l'information en prison, les constantes intimidations contre la presse relativisent ce constat. Enlèvements et tentatives d'enlèvements, pressions, menaces alimentent un climat d'insécurité et de peur. L'autocensure gagne du terrain. Nombreux sont les journalistes qui, devenus indésirables dans leurs pays natal, n'ont eu d'autres choix que de prendre la route de l'exil. ■

Classement mondial de la liberté de la presse 2011/2012

Pays membres et observateurs de l'OIF



REPORTERS SANS FRONTIÈRES

POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION

REPORTERS SANS FRONTIÈRES, SECRÉTARIAT INTERNATIONAL

47 rue vivienne, 75002 Paris - France - Tel. 33 1 44 83 84 84 - Fax. 33 1 45 23 11 51 - Web : www.rsf.org - E-mail : rsf@rsf.org - Ambroise Pierre - Bureau Afrique : afrique@rsf.org - Benoit Hervieu - Bureau Amériques : ameriques@rsf.org - Benjamin Ismail - Bureau Asie : asie@rsf.org - Johann Bihl - Bureau Europe : europa@rsf.org - Soazig Dollet - Bureau Moyen-Orient : moyen-orient@rsf.org - Lucie Morillon - Bureau Nouveaux médias : internet@rsf.org - Martial Tourneur - Bureau Assistance : assistance@rsf.org - Comité juridique : justice@rsf.org - Contact Presse : presse@rsf.org

REPORTERS SANS FRONTIÈRES assure la promotion et la défense de la liberté d'informer et d'être informé partout dans le monde. L'organisation, basée à Paris, compte dix bureaux à l'international (Berlin, Bruxelles, Genève, Madrid, Montréal, New York, Stockholm, Tunis, Vienne et Washington DC) et plus de 150 correspondants répartis sur les cinq continents.

Directeur général : **Christophe Deloire**